The Institute of Internal Auditors
L'Institut des auditeurs internes
Canada

Les chapitres appuient à l'unanimité les fonds de réserve de l'Institut canadien

Tous les douze chapitres locaux de l'IAI Canada se sont prononcés massivement en faveur de la viabilité financière du futur Institut canadien. Ainsi, des montants prélevés proviendront de chaque chapitre en fonction de leurs moyens afin d'assurer des fonds de réserve pour l'Institut canadien. En tout, 270 000 $ a été engagé. Il faut mentionner que les cadres de chaque chapitre ont dégagé des fonds tout en respectant leurs obligations envers leurs chapitres et leurs membres. Ainsi, ils ont élaboré un cadre de gouvernance qui assurera le suivi et le statut de ces fonds. Pour de plus amples renseignements, des copies de la « Politique de fonds de fonctionnement de prévoyance » seront disponibles dans tous les chapitres pour ceux qui veulent en savoir davantage sur ce cadre de gouvernance ratifié. Voici quelques faits saillants de cette politique :

- Comme leur nom l'indique, ces fonds de prévoyance ne seront utilisés qu'en dernier recours par le nouvel Institut canadien. Les fonds de réserve de l'Institut sont répartis en trois volets :
    - Les fonds qui proviennent du privé et de membres individuels des programmes de membres fondateurs;
    - Les fonds qui proviennent de l'IAI de l'Amérique du Nord et qui sont à la disposition de l'Institut canadien, et
    - Le fonds de fonctionnement de prévoyance qui est uniquement disponible qu'en dernier recours, c'est-à-dire lorsque les deux autres composantes de financement ont été épuisées.
- La publication et la surveillance de l'information financière assureront un délai suffisant afin d'utiliser les fonds de prévoyance des chapitres. Ceci donnera le temps nécessaire pour trouver des solutions de rechange pour corriger la situation.
- De toute façon, seul le Conseil d'administration de l'Institut canadien peut donner l'autorisation de dégager les fonds de prévoyance.
- Les représentants des districts sont des membres de plein droit siégeant sur le CA. Ainsi, ils reçoivent des rapports financiers trimestriels comprenant le rapport sur les fonds de prévoyance. Ces renseignements seront acheminés aux présidents de chapitres qui ont des réunions trimestrielles avec leur Comité des relations avec les membres. Ainsi, les chefs des chapitres vont s'assurer du suivi des fonds de prévoyance.
- L'Institut canadien aura accès aux fonds dès qu'elle sera une entité indépendante de l'IAI de l'Amérique du Nord. (date cible du 1er janvier 2013).

- Les fonds sont mis de côté, initialement, pour une période de 5 ans. Ensuite, ils sont renouvelables annuellement pour des périodes d'un an.
- Puisque l'Institut canadien s'engage à rembourser tous les fonds en temps opportun, les fonds de prévoyance seront comptabilisés à la fois dans la colonne des actifs et des éléments de passif sur le bilan financier.
- Les fonds empruntés des chapitres seront remboursés de façon équitable dès que les revenus d'exploitation renflouent l'encaisse des fonds de prévoyance.
- La politique sur les investissements de l'IAI Canada s'appliquera également aux fonds de prévoyance.

Cette politique fut élaborée par un Groupe de travail du Comité des relations entre chapitres sous la présidence de Scott Page, du chapitre de Toronto. En mars 2012, le Comité des relations entre chapitres a recommandé l'approbation de la politique. Le Conseil canadien par intérim de l'IAI Canada approuva la politique le 30 mars 2012. La politique est le cadre qui régit la gouvernance et la reddition de comptes qui protègent les fonds des chapitres nationaux tout en assurant une capacité essentielle afin de permettre à l'IAI Canada d'être financièrement viable au courant de ses premières d'inauguration.